

LES CARNETS DU TEMPS

Mensuel d'information culturelle du jeune officier

Vie professionnelle

Argumentation

Curiosité Vivacité

Examen

Discours

Réflexion



Culture

Soutien

Exposé



Encadrement

Compréhension

Engagement

Le comité pédagogique

sous le haut patronage du général d'armée aérienne Stéphane Abrial,
chef d'état-major de l'armée de l'air

Guillaume Gelée, général de brigade aérienne, secrétaire général du comité pédagogique, et directeur du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Jean Tulard, de l'Académie des sciences morales et politiques.

Jean Baechler, de l'Académie des sciences morales et politiques.

André Lewin, ambassadeur de France.

Denise Flouzat, recteur d'académie, professeur des universités et ancien membre du conseil de la politique monétaire de la Banque de France.

Martine Méheut, présidente de l'Association européenne des enseignants.

Michel Jarrety, professeur à la Sorbonne.

Brigitte Debernardy, contrôleur général des armées.

Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale.

Claude Carlier, président de l'Institut d'histoire des conflits contemporains.

Patrick Facon, directeur de recherche au Service historique de la Défense, enseignant chercheur à l'université de Saint-Quentin-en-Yvelines.

François Pernot, maître de conférences en histoire moderne.

Aymeric Chauprade, professeur de science politique à l'université de Neufchâtel.

Hervé Coutau-Bégarie, directeur d'études à l'École pratique des hautes études.

Alain Bévillard, général de corps aérien, ancien inspecteur de l'armée de l'air.

Préface

Air 2010 a amené son lot de transformations, qui ont aussi touché le domaine de la formation. Ainsi, le Centre d'enseignement militaire supérieur Air a été créé dans ce cadre pour prendre à son compte la mission de conduite de l'enseignement militaire supérieur de l'armée de l'air sous l'autorité du général commandant les Écoles d'officiers de l'armée de l'air et avec le soutien du Centre d'études stratégiques aérospatiales.

Au-delà des changements de structures, les objectifs restent les mêmes : il s'agit, par le biais des *Carnets du Temps*, de mettre à la disposition de « l'honnête capitaine du XXI^e siècle » trois cents idées maîtresses réparties dans onze disciplines, publiées par cycles de trois ans, puis actualisées à l'issue de chaque cycle.

Rédigées dans un langage clair et didactique, supervisées par des personnalités éminentes des mondes académique, diplomatique, universitaire et de la Défense qui composent le comité pédagogique et qu'il convient ici de remercier chaleureusement pour leur précieuse contribution, ces idées de référence constituent un fonds culturel indispensable aux jeunes officiers que vous êtes, appelés à évoluer dans un monde toujours plus complexe. Au cours de votre carrière, il vous faudra souvent vous situer dans des environnements difficiles à appréhender, afin de prendre la bonne décision au bon moment.

Dans un tel contexte, une culture générale affermie et un solide bon sens demeurent les meilleures armes au service du chef militaire.

La lecture régulière de cette publication, à laquelle le CESA participe pour une large part, vous fera découvrir des horizons nouveaux, et contribuera à vous préparer au mieux à assumer vos responsabilités futures.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Colonel Éric Nicod,
commandant du Centre d'enseignement militaire supérieur Air

Objectifs pédagogiques des publications du CEMS Air

1. *Les Carnets du Temps*

Les Carnets du Temps s'adressent aux jeunes officiers de l'armée de l'air. Cet outil pédagogique concourt au développement de leur culture générale, en mettant en lumière trois cents idées maîtresses, qui seront autant de points d'appui utiles à de futurs décideurs.

2. *Question'Air*

Question'Air complète *Les Carnets du Temps* et renforce la culture générale des jeunes officiers.

Chaque numéro s'attache à un point initialement abordé par *Les Carnets du Temps* et qui mérite un développement complémentaire.

3. *Tour d'Horizon*

Tour d'Horizon constitue des dossiers de fond consacrés à des sujets complexes. Il permet de développer de façon approfondie des thèmes abordés dans *Les Carnets du Temps* et *Question'Air*. Il est destiné à susciter la réflexion en mettant en lumière les enjeux et les débats en cours. Ces dossiers s'adressent plus particulièrement aux officiers supérieurs désireux d'accroître leurs connaissances.

Centre d'enseignement militaire supérieur Air (CEMS Air)
1 place Joffre, 75007 PARIS

Directeur de la publication :
Col Éric Nicod

Rédacteur en chef :
Lcl Nicolas Naudin

Rédacteur en chef adjoint :
Asp Jeanne Thiberge

Rédacteurs du CESA :
Adc Sylvaine Thébault (R)
Adj Jean-Paul Talimi
Sgt Cassandre Davaic
Sgt Fanny Coffin

Rédacteurs en chef techniques :

Cne Denis Poucet
Ltt Muriel Berger

Maquette :
M. Emmanuel Batisse
M. Philippe Bucher
Cal. Stéphanie Pointin

Crédits photographiques :
Fonds documentaire de la bibliothèque du CESA

Diffusion :
M. Pierre d'Andre
Cal Julien Biguine
Avt Tatiana Romany

Correspondance :
CEMS Air - BP 43
00445 ARMÉES
Tél. : 01 44 42 80 64
MTBA : 821 753 80 64
st.cesa@inet.air.defense.gouv.fr

Impression :
Atelier de photographie et de reproduction de l'armée de l'air (APRAA) 26, boulevard Victor
00450 ARMÉES

Direction de l'APRAA :
Ltt Dominique Birades

Tirage 5 500 exemplaires

Les opinions émises dans les articles n'engagent que la responsabilité des auteurs.

Relations internationales

L'affaire du Biafra 4

Économie

Les instruments des stratégies monétaires 6

Stratégie

L'avion comme unificateur des stratégies 8

Philosophie

Louis Dumont : individualisme ou solidarité..... 10

Géopolitique

La Chine en Afrique 12

Histoire de l'aéronautique militaire

William Mitchell : théoricien ou prophète
de la puissance aérienne ? 14

Droit et institutions

Le principe de légalité 16

Sciences

Les nanotechnologies..... 18

Histoire

Guerre totale : l'exemple de 1914-1918 20

Pensée politique

La démocratie..... 22

La bibliothèque essentielle

Charles Dickens : *De Grandes Espérances*
(*Great Expectations*) 24

Une œuvre remarquable du cinéma

Nuit et Brouillard d'Alain Resnais 26

Résonance du passé

Québec, une jeune fille de 400 ans 27

Au fil de la plume

..... 28

L'affaire du Biafra

Lors de son indépendance, en 1960, le Nigeria s'est structuré en trois régions : le Nord, l'Ouest et l'Est, semi-autonomes et constituant chacune le fief d'une grande ethnie dominante, respectivement Haoussa, Yoruba et Ibo. Chaque région était par ailleurs gouvernée par un parti : le Conseil national du Nigeria et des Camerouns (NCNC) à l'Est, le Groupe d'action (AG) à l'Ouest et le Congrès du peuple du Nord (NPC). Ce dispositif constitutionnel fédéral était donc le cadre de la première République nigériane (1963-1966), présidée par le *leader* du NCNC et dirigée par un Premier ministre affilié au parti nordiste. Chaque région disposait également d'un produit marchand spécifique (arachide, cacao, huile de palme, charbon).

Le **15 janvier 1966**, minée par les luttes des partis régionaux et par l'opposition des minorités, cette république succombe à un putsch qui porte au pouvoir le colonel Yakubu Gowon. Ce dernier écarte toutefois son objectif séparatiste initial afin de mettre en place un dispositif fédéraliste réformé comportant le démembrement des anciennes régions en douze États fédérés. Inacceptables pour le NCNC, ces mesures provoquent la sécession de la **région Est qui se proclame République du Biafra**, le 30 mai 1967, et **bloque** tous les revenus qu'elle produit, dont ceux des **importants gisements de pétrole** récemment découverts. Le Nigeria vivait alors les prémices d'une guerre civile qui allait faire plus d'un million de morts entre 1967 et 1970.

D'un côté l'OUA⁽¹⁾, les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Union soviétique et les compagnies pétrolières favorisent la victoire du gouvernement fédéral. D'un autre côté, la Côte-d'Ivoire, la Tanzanie, la Zambie, le Gabon et Haïti reconnaissent officiellement la République du Biafra⁽²⁾, qui reçoit également le soutien de la France, du Portugal et de la République populaire de Chine. Pour Félix Houphouët-Boigny, président de la Côte-d'Ivoire, l'affaiblissement de la plus importante puissance de la région est une aubaine pour l'influence de son pays. Ce soutien lui permet par ailleurs de renforcer ses liens avec la France qui appuie officieusement les Biafrais. Le général de Gaulle trouve effectivement ici l'occasion de répondre au gouvernement nigérian qui conteste les essais nucléaires français. Par ailleurs, diverses organisations humanitaires et chrétiennes internationales dénoncent le « génocide du Biafra » : l'armée fédérale de Gowon enserme la région dans un blocus qui provoque une effroyable famine.

Les scènes du conflit martèlent pour la première fois le petit écran, et la vision d'une population meurtrie, d'enfants maigres au ventre gonflé, touche l'opinion internationale. Cette prise de conscience générale va donner naissance à une nouvelle génération d'ONG.

L'action humanitaire trouve sa voix

Le CICR⁽³⁾, soucieux de préserver sa neutralité, négocie depuis plusieurs mois l'acheminement des secours avec les autorités gouvernementales. Cette situation le conduit à fournir quatre fois plus d'aide à la partie gouvernementale qu'aux insurgés, et donne aux médecins de l'organisation un sentiment d'impuissance. Pensant assister à un processus d'extermination du peuple biafrais, ils décident de rompre le serment de silence prêté à la Croix-Rouge et fondent, en 1969, sous l'égide de Bernard Kouchner, le Comité de lutte contre le génocide du Biafra. **L'ingérence humanitaire est née.** « *Agir et parler, soigner et témoigner vont être les maîtres mots de la création, deux ans plus tard, de Médecins sans frontières* »⁽⁴⁾ (MSF). Soumise à l'invasion de l'armée fédérale, qui reçoit le soutien de certaines minorités de la région, puis coupée de la mer et des zones pétrolifères, la « rébellion » biafraise tient jusqu'à la fuite en Côte-d'Ivoire de son *leader*, le colonel Ojukwu.

La république du Biafra se soumet le 14 janvier 1970

Malgré l'échec de ce rêve d'indépendance, il arrive que cette guerre civile soit évoquée tel un spectre, comme ce fut le cas lors des élections présidentielles de 1993. Le gouvernement nigérian, de son côté, la présente parfois comme le symbole des excès auxquels peut conduire l'exaspération des penchants tribaux. Pourtant, le Nigeria, perçu aujourd'hui comme l'un des futurs pôles géopolitiques du continent, demeure la seule construction coloniale d'Afrique noire à avoir évité la « balkanisation », grâce à son système fédéral composé actuellement de trente-six États⁽⁵⁾.

L'affaire du Biafra fut la première grande crise humaine relayée internationalement par les médias. Elle a suscité la création des *French doctors* et du mouvement français dit « sans frontières », lui-même à l'origine du droit d'ingérence humanitaire, ultérieurement entériné par l'ONU.

1. Organisation de l'unité africaine (devenue Union africaine en 2002).
2. Le peuple ibo, chrétien, constitue la majeure partie des habitants de cette république. Aujourd'hui, les Ibos constituent 17% d'une population totale du Nigéria évaluée en 2000 à 130 millions d'habitants. Les deux autres principaux groupes ethniques sont les Yoruba (19%) et les Haoussa (18%).
3. Comité international de la Croix-Rouge.
4. Aurélie Richard, *ONG-ONU : duo ou duel ?*, université Pierre-Mendès-France, IEP Grenoble.
5. Cf. « Les fondamentaux géopolitiques des Balkans », *Les Carnets du Temps* n° 14, fév. 2005.

Sous la haute direction de monsieur André Lewin, ambassadeur de France

Les instruments des stratégies monétaires

« Depuis le 1^{er} janvier 1999, la Banque centrale européenne (BCE) assure la conduite de la politique monétaire unique dans la zone euro. Le traité instituant l'Union européenne assigne comme objectif final à l'Eurosystème le maintien de la stabilité des prix, meilleure contribution que la politique monétaire puisse apporter à la croissance économique, à la création d'emplois et à la cohésion sociale »⁽¹⁾.

Pour atteindre cet objectif, la BCE, comme les autres banques centrales modernes, mène des *interventions indirectes* lui permettant de déterminer les conditions d'équilibre du marché de la *monnaie* centrale grâce à son monopole sur l'offre de cette monnaie. Ces interventions permettent d'agir sur la création monétaire par l'intermédiaire de leur action sur la liquidité bancaire. C'est avec la dérégulation et la libéralisation des marchés que les banques centrales ont abandonné les techniques d'*interventions directes* (réglementation des taux d'intérêt, encadrement du crédit) pour recourir, pour l'essentiel de leur action, à des instruments de marché.

C'est ainsi que la BCE fixe des *taux directeurs* pour ses opérations principales de refinancement et pour les facilités permanentes, ce dispositif étant complété par la détermination des taux de réserves obligatoires. En augmentant le taux de réserves obligatoires, le système bancaire est rendu plus débiteur, ce qui accroît son besoin de liquidité bancaire. Mais c'est sur la gestion de la liquidité bancaire que la banque centrale s'appuie essentiellement pour mener sa stratégie monétaire.

La BCE s'appuie pour cette gestion sur les besoins de refinancement des banques commerciales. Ces dernières éprouvent des besoins de liquidité et les recherchent donc auprès de la banque centrale de la monnaie centrale. Ces besoins proviennent de trois sources : les *réserves obligatoires* qui leur sont imposées par la banque centrale, les *facteurs autonomes de la liquidité bancaire* (retraits ou versements de billets de banque, opérations en devises, opérations de la clientèle avec un organisme appartenant au circuit du Trésor) et les *excédents de réserves* des établissements qui ont déjà rempli leur obligation de constitution de réserves. La liquidité sera demandée et obtenue par les banques commerciales

auprès d'une banque nationale (Banque de France pour les banques françaises) qui leur lance des *appels d'offres* hebdomadaires dans le cadre d'opérations d'*open market* pour connaître leurs besoins. La banque centrale nationale apporte principalement aux banques commerciales un refinancement sous forme d'opérations de cession temporaire (de titres de bonne qualité en échange de liquidité) aux termes d'une procédure d'adjudication dont les règles ont été prises par le conseil des gouverneurs de la BCE à Francfort. La BCE indique ainsi aux banques centrales nationales les montants de monnaie centrale qu'elles peuvent fournir aux banques commerciales à un *taux minimum de refinancement* (taux directeur). L'action de la BCE est indirecte car si elle fixe le taux de soumission minimal, c'est par le jeu du marché que les institutions financières expriment leur demande de monnaie, fixant ainsi indirectement le niveau de la base monétaire.

Afin de contrôler les taux d'intérêt à court terme sur le marché monétaire et de limiter leur volatilité, l'Eurosystème propose aussi deux *facilités permanentes* : la facilité de prêt marginal et la facilité de dépôt. Ces deux facilités sont assorties d'une échéance de 24 heures et sont à la disposition des institutions financières. Le taux d'intérêt appliqué à la facilité de prêt marginal est habituellement supérieur au taux correspondant du marché monétaire et le taux d'intérêt appliqué à la facilité de dépôt en général nettement inférieur à celui du marché. Ce sont donc des taux de pénalisation. Dans la mesure où l'accès à ces facilités n'est pas limité, leurs taux d'intérêt constituent normalement un plafond et un plancher délimitant un corridor de fluctuation du prix de l'argent à très court terme « taux jour le jour » sur le marché unifié de la zone euro. Ce taux est appelé *Eonia* (*Euro Overnight Index Average*), taux unique dans les 15 pays de la zone euro.

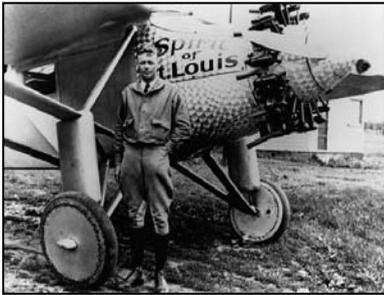
L'impact des décisions de politique monétaire, notamment sur le niveau des prix, est appelé la transmission de la politique monétaire. Le monopole de la BCE sur la création de la monnaie centrale lui permet de déterminer les taux d'intérêt de ses opérations. En affectant les coûts de financement de la liquidité des banques, la BCE pousse ces dernières à répercuter ces coûts sur les prêts accordés à leurs clients. La BCE peut gouverner ainsi l'ensemble des taux d'intérêt à *court terme* dans la zone euro.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 47 – mai 2008, in « Les stratégies des banques centrales » pour les définitions d'objectif final, d'objectifs intermédiaires, de perspectives complémentaires, de monnaie centrale.

L'avion comme unificateur des stratégies

(Extrait du *Traité de stratégie*, Hervé Coutau-Bégarie⁽¹⁾).

Apte à opérer vite et loin, au dessus de la terre comme de la mer, l'avion apparaît comme l'unificateur des stratégies. Grâce à lui, la terre peut enfin agir de manière directe contre la mer, tandis que celle-ci peut étendre son action contre celle-là au-delà de la frange côtière. Mackinder avait noté le fait dès 1919, en soulignant que cette atténuation par l'avion de la dichotomie entre la puissance terrestre et la puissance maritime s'effectuerait principalement au détriment de la seconde⁽²⁾. Lindbergh étendait l'observation en



DR

Charles Lindbergh et le *Spirit of St. Louis*

disant que l'aviation avait accru la vulnérabilité d'un pays aux attaques venant du même continent, mais avait diminué la vulnérabilité du continent lui-même aux attaques venant de l'extérieur, c'est-à-dire par voie de mer⁽³⁾. L'avènement du porte-avions et du bombardier intercontinental sont ultérieurement intervenus pour corriger partiellement⁽⁴⁾ ce déséquilibre et parachever la mondialisation de la stratégie.

On aboutit ainsi, en attendant le missile, qui « dissout » les stratégies particulières (le rattachement des forces de missiles stratégiques à telle ou telle armée n'a qu'une signification bureaucratique, il ne résulte pas de spécificités opérationnelles) à une interpénétration des stratégies que l'amiral Bernotti a été le premier à reconnaître dans l'entre-deux-guerres, en particulier dans un article de 1927 :

« *L'air n'a pas de théâtre particulier d'opérations, bien qu'il existe une sphère d'action aéroterrestre et une autre aéromaritime (mer et côtes). Dans le domaine aéroterrestre, l'action des forces devra être nécessairement ordonnée en fonction de la situation respective des adversaires dans l'autre domaine, cette action sera ordonnée en fonction de la situation sur mer. En d'autres termes, à l'ancien concept de la guerre sur terre et de la guerre sur mer, on substituera ceux de guerre aéroterrestre et de guerre aéromaritime*⁽⁵⁾. »



DR

L'amiral Castex, au terme de sa réflexion, reprend l'idée qu'il résume dans une formule qui a valeur de théorème :

« *L'influence de la puissance de mer dans les grandes crises de ce monde est fonction de la force aéroterrestre qu'elle est capable de déployer et l'influence de la puissance de terre se mesure aux mêmes moments à la force aéronavale qu'elle peut jeter dans la balance*⁽⁶⁾. »

Les anciennes stratégies terrestre et navale, qui coexistaient sans se fondre, se trouvent dorénavant intégrées dans une stratégie unifiée. C'est cette intégration qui caractérise l'émergence d'une géostratégie à l'époque contemporaine et l'avion en est le principal vecteur. Si l'on peut mettre en doute la pertinence d'une géostratégie de l'air particulariste, on doit souligner que, sans l'air, il n'y aurait pas de stratégie globale.

C'est aujourd'hui une évidence et plus personne ne songe à nier l'importance du facteur aérien. Mais les pesanteurs organiques font que les forces armées ne s'adaptent qu'avec une extrême lenteur à cette mutation. On parle encore de stratégie terrestre, de stratégie maritime et de stratégie aérienne, ce qui ne correspond plus à la réalité.

1. *Traité de stratégie*, Hervé Coutau-Bégarie, Bibliothèque STRATEGIQUE : chapitre xv- GÉOSTRATÉGIE AÉRIENNE, section II – AIR, TERRE, MER, pages 853 à 855.

2. Halford J. Mackinder, *Democratic Ideals and Reality*, New York, Holt, 1919.

3. Hans W. Weigert et Vilhjalmur Stefansson, *Compass of the World*.

4. Partiellement, car l'aviation embarquée ne peut mettre en œuvre qu'un nombre limité d'avions. Si elle a pu suffire pour la conquête de certaines îles durant la guerre du Pacifique, elle n'aurait pu assurer la couverture du débarquement au Japon. C'est la raison essentielle pour laquelle le commandement américain avait prévu de s'installer à Kyu-Shu (opération *Coronet*), avant de s'attaquer à la région de Tokyo (opération *Olympic*).

5. Cité dans Feruccio Botti, « *Un dialogue de sourds : l'aviation et la guerre maritime dans la pensée stratégique italienne entre les deux guerres* ».

6. Amiral Castex, *Théories stratégiques*.

Louis Dumont : individualisme ou solidarité⁽¹⁾

Dans son livre *Essais sur l'individualisme : une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, **Louis Dumont**⁽²⁾ nous propose de découvrir les processus qui ont modifié nos façons d'être et de penser et, à travers ce qu'il appelle « l'idéologie moderne », les dangers qu'il pressent pour notre société malade de trop d'individualisme.

Deux formes de civilisations s'opposent, dont les traditions et les valeurs sont radicalement différentes : le **monde traditionnel** (ou primitif) qui regroupe toutes les formes de civilisations non occidentales, et le **monde moderne**, composé des civilisations occidentales. Dans ce deuxième type de société où **l'individu est la valeur suprême**, Dumont parle d'individualisme. Dans le monde traditionnel, qui reconnaît comme **valeur suprême la société**, il parle de holisme⁽³⁾. L'idéologie de la **hiérarchie** et le **holisme** prédominent le monde traditionnel, tandis que les valeurs égalitaires et **l'individualisme** caractérisent le monde moderne.

Alors que le monde traditionnel reposait sur des principes sociaux, moraux et religieux, et qu'il obéissait à une hiérarchie sociale, le monde moderne, en se substituant au premier, s'est progressivement construit sur de nouveaux principes (monétaires, économiques, égalitaires...). Si, à travers la démocratie, l'homme a acquis plus de liberté et d'indépendance, paradoxalement il y a trouvé moins d'équité et moins de justice sociale. L'effet obtenu est donc le contraire de celui recherché !

Pour Dumont, la société moderne se veut rationnelle, en ce qu'elle s'efforce d'instituer un ordre humain autonome fondé sur l'individu. En particulier, elle refoule le « *sentiment de la hiérarchie* » qui reste l'« *impensé* » de notre conception de l'ordre social. Ainsi, la démocratie, en proclamant l'égalité formelle des individus, conduit à nier les exigences plus ou moins nécessaires de la vie sociale. Elle s'oppose aux tendances générales des sociétés et aboutit à refouler les sentiments normaux de la hiérarchie des idées, des choses

et des gens, qui est indispensable à la vie sociale. Or, en niant la réalité des différences de statut social, on se heurte rapidement à la discrimination. Lorsque les hommes sont conçus comme égaux et donc comme identiques, il est difficile de penser la notion d'égalité sans glisser vers celle d'identité. Les différences sont réaffirmées à partir de réactions somatiques (c'est-à-dire à travers le racisme). Impensée dans notre société, la hiérarchie est rendue non consciente, mais elle réapparaît, comme tout acte refoulé, sous une forme pathologique.

Ces analyses rejoignent l'interprétation de certains chercheurs, selon laquelle le racisme moderne s'inscrit dans les rapports sociaux, eux-mêmes indissociables des structures du monde capitaliste. Et cependant, paradoxalement, l'individualisme profond sous-tend son idéologie raciste. L'individualisme est perpétuellement et indéniablement hanté par son contraire : le totalitarisme. Ce dernier est considéré comme une maladie de la société moderne qui résulte justement de la tentative, dans une société où l'individualisme est profondément enraciné et prédominant, de le subordonner à la primauté de la société comme totalité.

Lutter contre l'individualisme revient à dire : lutter contre le totalitarisme en devenant plus solidaire.

1. « Solidarité » est compris au sens du communautarisme (assurance d'un revenu minimum pour les exclus, reconnaissance sociale des minorités).
2. Anthropologue et sociologue (1911-1998) docteur ès lettres, directeur d'études en sciences sociales, auteur de *Homo hierarchicus* et *Homo aequalis I*, Dumont rédige en 1983, les *Essais sur l'individualisme* dans lesquels il démonte les mécanismes de l'idéologie individualiste.
3. Idéologie qui valorise la totalité sociale et néglige ou subordonne l'individu (notes des *Essais*).
4. *Essais sur l'individualisme*, p. 223.

La Chine en Afrique

Attirée par la richesse du sous-sol africain, la Chine profite des bonnes relations tissées avec l'Afrique pour affirmer sa puissance sur la scène internationale.

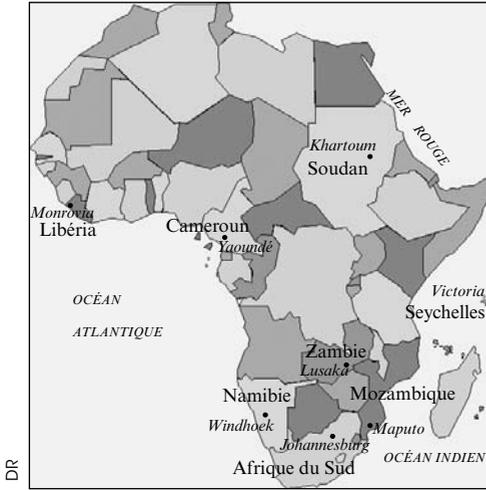
Un partenariat ancien

La coopération entre la Chine et l'Afrique remonte au ^{xiv}^e siècle, lors des premières expéditions chinoises dirigées par l'amiral Zheng He, notamment vers l'Afrique orientale (Somalie, Kenya et Zanzibar). À la mort de ce dernier, Pékin renonce à ses ambitions maritimes et expansionnistes et tend à se renfermer sur elle-même. La deuxième moitié du ^{xix}^e siècle marque la reprise des relations entre la Chine et l'Afrique avec le recrutement d'« engagés » chinois par les puissances coloniales en manque de main-d'œuvre. Ces engagés, destinés à travailler dans les plantations et les chantiers, sont à l'origine des premières communautés de commerçants chinois que l'on retrouve à la Réunion, à Maurice, aux Seychelles ou à Madagascar.

Au cours du ^{xx}^e siècle, la Chine profite d'un sentiment anti-français particulièrement exacerbé en Afrique noire pour occuper une place plus importante sur ce continent. La Chine populaire tisse alors des liens avec les pays africains procommunistes. Cette attraction se concrétise par une coopération accrue dans les domaines commercial, culturel ou militaire. La Chine populaire fournit quelques cargaisons d'armes aux mouvements de libération nationale. Avec la fin de l'Union soviétique, Pékin se montre plus active dans le commerce des armes notamment avec le Zimbabwe, l'Angola, le Tchad ou la République démocratique du Congo. Dans le contexte de guerre froide, l'Occident observe avec une irritation croissante l'établissement de relations diplomatiques entre Pékin et les capitales marxistes. L'Afrique devient alors un partenaire privilégié pour ses exportations de produits de consommation courante et les marchés populaires africains se retrouvent envahis de produits textiles, *hi-fi* et électroménagers *made in China*. Entre 2002 et 2005, le volume des échanges progresse ainsi de plus de 60%.

Le pétrole, enjeu majeur dans les relations internationales

Avec ses réserves de plus de 1.3 billions de dollars, Pékin s'engage dans une géopolitique active du pétrole. La Chine est, depuis 2003, le deuxième consommateur mondial d'hydrocarbures derrière les États-Unis. Pékin se tourne vers les pays africains riches en matières premières (pétrole, gaz, bois, cuivre, minerai de fer, etc.) et s'intéresse tout particulièrement à la région centrale entre le Soudan et le Tchad. Cela définit un nouveau front important



Tournée africaine du président chinois Hu Jintao. La Chine est devenue en quelques années le 3^e partenaire commercial de l'Afrique. Elle s'y alimente pour assurer une partie de ses énormes besoins en matières premières et y trouve un marché pour ses exportations ainsi qu'un soutien diplomatique.

préoccupations des deux pays. L'envoi de Casques bleus chinois a pour principale ambition de contrer les accusations de complaisance envers le Soudan portées par la communauté internationale à l'encontre de la Chine (qui avait, en 2005, menacé d'user de son droit de veto pour empêcher l'adoption de sanctions contre le Soudan). Au total, ce sont 315 soldats chinois, appartenant à une unité de génie militaire, qui sont envoyés au mois d'octobre 2007, en prélude au déploiement de la force « hybride » de l'ONU et de l'Union africaine (UA) dont la mission est de mettre fin à quatre ans de guerre civile dans cette province de l'ouest du Soudan. Cette unité est notamment chargée de construire des ponts et de creuser des puits.

Par ailleurs, la Chine a accordé un prêt de 5 milliards de dollars à la République démocratique du Congo pour la construction d'infrastructures et le développement de partenariats pour l'exploitation minière, aux termes d'un protocole d'accord signé à Kinshasa.

La Chine tient à rester un acteur incontournable dans les relations internationales avec l'Afrique qui trouve dans celle-ci, membre permanent du Conseil de sécurité de l'ONU, un partenaire de poids.

Sous la haute direction de monsieur Aymeric Chauprade, professeur de science politique à l'université de Neuchâtel.

dans ce qui, depuis l'invasion américaine de l'Irak en 2003, est une nouvelle guerre froide entre Washington et Pékin pour le contrôle des principales sources de pétrole.

Le Darfour est devenu aussi un champ de bataille majeur dans cette compétition à forts enjeux dans la course au pétrole. Le rétablissement des relations diplomatiques bilatérales entre le Tchad et la Chine – rompues en 1997 puis rétablies en août 2006 – atteste des nouvelles intentions de Pékin. Au début de l'année 2007, les anciens actifs tchadiens du groupe pétrolier canadien *EnCana* ont été cédés à *China National Petroleum Corp* (CNPC), premier groupe énergétique chinois.

La crise au Darfour, facteur majeur d'instabilité pour N'Djamena, est au cœur des

William Mitchell : théoricien ou prophète de la puissance aérienne ?

Plus qu'un véritable théoricien de la puissance aérienne, William Mitchell apparaît, aux yeux de bien des analystes et des aviateurs américains eux-mêmes, comme la figure emblématique, l'incarnation de la croisade menée aux États-Unis pendant les années 1920 en faveur de l'aviation.

Lors d'études récentes, des historiens ont démontré à quel point la personnalité virulente de cet officier de haut rang a nui de façon considérable à la cause qu'il défendait, voire a empêché l'arme aérienne de son pays d'accéder plus tôt à l'indépendance.

L'influence de Douhet⁽¹⁾

William Mitchell, cavalier et sportif accompli, embrasse la carrière des armes comme on entre en religion. Plus jeune officier d'état-major jamais promu aux États-Unis, l'homme, né en décembre 1879, est à la fois brillant et intelligent. Mais son caractère emporté et entier le dessert quand il s'agit d'exposer ses convictions. Contrairement à Douhet, il passe son brevet de pilote et devient, peu avant la Grande Guerre, adjoint au chef du service aéronautique de l'*US Army*. Le conflit qui se déroule en Europe, dans lequel les États-Unis sont impliqués à partir d'avril 1917, est, pour lui, une révélation. Lors de l'offensive alliée sur Saint-Mihiel, en septembre 1918, Mitchell, alors colonel, commande une vaste opération aéroportée comprenant près de 1 500 avions, chiffre considérable. En imaginant cette opération, Mitchell dépasse les esprits de son temps et permet de prendre à revers les lignes ennemies. L'officier américain rencontre même Giulio Douhet à Turin, en 1917, et il revient dans son pays convaincu de donner à la puissance aérienne toute la place qu'elle lui semble mériter.



William Mitchell

Des conceptions mesurées

Bien moins radical que le général italien, Mitchell, dans ses différents ouvrages : *Our Air Force*, *The Keystone of National Defense* (1921), *Winged Defense* (1925), ou encore *Skyways* (1930), ne se prononce pas en faveur

d'une force aérienne, même s'il en fait le cœur du système américain de défense, exclusivement édifiée autour de croiseurs aériens capables d'aller semer la destruction dans les pays ennemis. Il insiste plutôt sur la nécessité d'un équilibre entre la chasse et le bombardement. Néanmoins, le rôle central qu'il attribue à la puissance aérienne et la virulence avec laquelle il va défendre ses théories lui vaudront des inimitiés profondes et inexpiables de la part des armées traditionnelles.

La rancune des marins

Ses principaux ennemis se recrutent parmi les marins, dont il entend démontrer que leurs bâtiments, si lourdement armés, volumineux et blindés soient-ils, sont vulnérables aux attaques aériennes. En 1921, les bombardiers commandés par Mitchell envoient par le fond plusieurs navires de guerre, dont quelques-uns constituent un butin de guerre pris aux Allemands, en baie de Chesapeake. Le succès de cette expérience est contesté et contestable. L'événement produit un très grand émoi dans les milieux navals, qui nient avec force la validité des méthodes employées.

Ensuite, l'ancien commandant de l'aviation américaine s'engage davantage en destinant à l'arme aérienne les missions qui reviennent traditionnellement à la marine : la projection contre les pays ennemis et la protection des côtes américaines à plus ou moins grande distance dans le cadre de la sécurité du sanctuaire que les États-Unis constituent encore à cette époque. L'affaire est portée désormais au niveau politique et le président des États-Unis lui-même propose de faire déférer l'aviateur devant une cour martiale. À l'issue d'un procès retentissant, Mitchell est condamné à une suspension de cinq ans. Il décide de quitter l'armée sans pour autant abandonner l'écriture, prédisant, entre autres choses, l'attaque de la flotte américaine du Pacifique par l'aviation japonaise.

Que cet officier de haut rang ait été ou non un théoricien de haute volée importe peu. À travers ses combats, il a incarné cette volonté farouche d'indépendance qui a animé l'aviation américaine pendant l'entre-deux-guerres.

Mieux, il a inspiré un certain nombre de jeunes aviateurs : Spaatz, Eaker, Kenney, Doolittle, Hanswell, LeMay qui, de 1941 à 1945 vont mener les forces aériennes américaines à la victoire et leur permettre de devenir, en octobre 1947, l'*US Air Force*, enfin émancipée.

1. Cf. *Les Carnets du Temps* n° 10, « Douhet et le douhétisme », septembre 2004.

Le principe de légalité

La soumission des gouvernants aux règles juridiques est le fondement de l'État de droit et de la démocratie. Historiquement pierre angulaire de notre système juridique, le principe de légalité s'adosse désormais au principe de constitutionnalité. C'est la règle selon laquelle l'Administration doit agir conformément à la loi et, par extension, au droit, dans un but d'intérêt public. Tout acte de l'administration doit donc, pour être régulier, respecter les normes juridiques qui lui sont supérieures et qui sont, par suite du développement du droit européen et de l'affirmation de sa primauté, de plus en plus souvent des normes européennes.

Au sommet de la hiérarchie des normes figure le bloc de constitutionnalité qui comporte la Constitution proprement dite et son préambule (lequel englobe les droits de l'Homme et du citoyen de 1789 et les droits économiques et sociaux reconnus par le préambule de la Constitution d'octobre 1946) ainsi que les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République, tirés de la législation républicaine antérieure à 1946 et identifiés par le Conseil constitutionnel. À un degré inférieur figurent les traités ratifiés et publiés sous réserve de leur application par l'autre partie. Le développement du droit dérivé des traités européens a posé de délicats problèmes d'insertion dans l'ordre juridique interne. Mais peu à peu les juges français ont reconnu sa primauté sur la loi interne. Ce mécanisme, joint à celui de l'effet direct, est à l'origine de l'intégration progressive des droits des pays membres qui permet à tout citoyen de l'Union de bénéficier des mêmes dispositions. Historiquement, la loi est la première source de la légalité administrative. Sitôt promulguée par le président de la République, elle s'impose à l'Administration. Puis prennent rang les principes généraux du droit que le Conseil d'État a identifiés depuis 1944 et qui sont issus de la tradition libérale de 1789, du Préambule de 1946, des conventions internationales ou encore des nécessités de l'équité, et la jurisprudence qui pallie le silence de la loi. Le juge administratif, le Conseil d'État en premier lieu, a ainsi élaboré progressivement des pans entiers du droit administratif. Viennent ensuite les actes administratifs unilatéraux parmi lesquels les règlements – actes administratifs de caractère général et impersonnel – priment sur les actes non réglementaires que sont les décisions individuelles. Les règlements sont eux-mêmes hiérarchisés en fonction du niveau hiérarchique des autorités qui les ont pris.

Ainsi, une instruction est irrégulière si elle méconnaît un décret ; un décret est illégal s'il méconnaît la loi, un traité ou la Constitution ; et une loi ne doit pas méconnaître les traités ou la Constitution. Un traité, enfin, ne peut être ratifié, c'est-à-dire ne peut pas entrer en vigueur, s'il n'est pas conforme à la Constitution. Ou si celle-ci n'a pas été révisée pour éliminer la disposition contraire. Le respect de cette hiérarchie des normes, qui doit être strictement assuré car il fonde l'Etat de droit, est placé sous le contrôle des juges.

Néanmoins, le principe de légalité subit certaines inflexions dans des cas très particuliers. Il s'agit d'abord de permettre à l'Administration d'agir avec plus de vigueur et de rapidité. C'est la théorie des circonstances exceptionnelles, élaborée par le juge administratif à l'occasion de la première guerre mondiale puis étendue à d'autres situations pour lesquelles le respect strict du principe de légalité aurait paralysé l'action administrative au détriment de l'intérêt général. Lorsqu'elle est confrontée à des circonstances anormalement graves, l'autorité administrative peut se soustraire au respect des règles ordinaires qui entraveraient son action. Toutefois, elle est contrôlée par le juge qui met en place une sorte de légalité de crise en contrôlant la réalité des circonstances exceptionnelles, l'impossibilité d'agir dans le respect des règles normalement applicables et, enfin, l'adéquation des mesures à la situation. Le juge a ainsi donné les moyens à l'administration de concilier efficacité et respect du droit.

Il s'agit ensuite de soustraire à tout recours contentieux certaines mesures, les actes de gouvernement. Se caractérisant par un mobile politique au XIX^e siècle, les actes de gouvernement sont devenus de moins en moins nombreux, le juge administratif restreignant progressivement leur importance. Les actes de gouvernement ne sont plus actuellement présents que dans deux domaines : les relations de l'exécutif avec le Parlement et les actes non détachables des relations internationales.

Ainsi le principe de légalité ne se contente pas de borner l'action administrative de l'extérieur ; il exprime aussi, dans la recherche de l'intérêt public, la soumission de l'Administration à ses propres décisions et au droit élaboré par le juge.

Les nanotechnologies

Quel soldat n'a jamais rêvé d'un fusil qui tire dans les coins, d'alléger sa tenue pare-éclats tout en gardant son efficacité, de communiquer depuis le terrain, avec des chefs qui ont la même vision de la situation que lui ?

Avec le développement du programme FELIN (Fantassin à Équipement et Liaisons INTégrées), tous ces rêves sont en passe de se concrétiser⁽¹⁾. Le combattant du futur sera désormais intégré dans son système FELIN. C'est l'arrivée des nanotechnologies qui est à l'origine de la miniaturisation de l'ensemble des technologies intégrées à ce système.

Il convient de rappeler que les nanotechnologies sont l'ensemble des techniques visant à manipuler la matière au niveau des atomes, *id est* à l'échelle nanométrique. À titre de comparaison, le nanomètre est au mètre ce que le diamètre d'une bille est à celui de la Terre... Les propriétés physiques, chimiques et mécaniques des matériaux constitués de nanoparticules sont différentes de celles des matériaux classiques.

La nanoscience, l'étude des nanoparticules, n'est pas une simple source d'inspiration pour quelques auteurs de science-fiction⁽²⁾, mais possède des applications rencontrées au quotidien. Ainsi :

- les verres autonettoyants, qui sont des surfaces recouvertes de nanocristaux, formant un réseau de minuscules piliers semblables à une planche cloutée⁽³⁾,
- certains cosmétiques à base d'oxyde de titane, telles des crèmes solaires transparentes et hydrophobes, ou d'autres qui, par l'action des fullerènes⁽⁴⁾, luttent contre les effets du vieillissement,
- les dernières générations de circuits intégrés⁽⁵⁾.

Du fait de la dualité civil/militaire de ces nanotechnologies, la Défense, au travers de la Délégation générale pour l'armement (DGA), prend activement part à leur développement. Les fonctions « protection », « soutien » et « mobilité » étant prioritaires pour le soldat combattant, trois axes de recherche ont été définis : l'amélioration du textile, le développement de capteurs chimiques et l'amélioration des sources d'énergie.

- Ainsi pour rendre les textiles du combattant anti-UV, tout comme les crèmes solaires, il leur est ajouté de l'oxyde de titane ou de zinc. La résistance au feu est obtenue par l'emploi de nanoargiles (particules de montmorillonite modifiées au moyen de sels d'alkyl-ammonium), et l'adjonction de nanotubes de carbone permet d'obtenir une très bonne résistance aux impacts, ainsi qu'une barrière électromagné-

tique. En effet, en fonction de l'angle d'enroulement du feuillet de graphite, le nanotube est soit conducteur électrique, soit semi-conducteur. À noter qu'un camouflage actif, basé sur l'absorption des ondes électromagnétiques, incluant donc les ondes lumineuses, est à l'étude.

- Pour ce qui est des capteurs chimiques, l'emploi de nanomatériaux dans le système de détection permet d'augmenter la sensibilité du dispositif, tout en diminuant la quantité de produits sensibles à mettre en œuvre. En effet, les nanomatériaux développant une importante surface spécifique sont appropriés aux applications gouvernées par des effets de surface.
- Dans le programme FELIN, l'alimentation en énergie des équipements intégrés est cruciale en termes d'autonomie, de miniaturisation et de poids. Le Commissariat à l'énergie atomique (CEA) étudie donc des piles à combustibles, dont les matériaux pourraient être du dioxyde de titane (TiO_2) ou du zirconium yttré.

Les nanosciences et nanotechnologies, par leurs applications actuelles et futures, trouvent une part croissante dans les domaines aussi divers que la santé, les transports, l'énergie, l'informatique, le développement durable. Comme toute avancée dans les connaissances, elles véhiculent des questions sociales et éthiques.

Or, actuellement, il existe un vide juridique dans ce domaine. Le développement des nanotechnologies doit donc être couplé à une analyse des risques potentiels liés à leur cycle de vie. Cela devrait nous prémunir des erreurs faites avec l'amiante ou le dichlorodiphényltrichloréthane, insecticide plus connu sous son acronyme DDT.

1. Durant le premier semestre 2000, son expérimentation par les 110^e et 35^e régiments d'infanterie a mis en évidence un gain en capacité opérationnelle.

2. Une première approche ludique du « nanomonde » peut se faire au travers du roman *Prey* (*La Proie*) de Michael Crichton.

3. Les gouttes d'eau ne peuvent pas mouiller cette surface, car elles restent sphériques puisque soutenues par les piliers. De même, les grains de poussière et autres dépôts n'adhèrent pas et sont emportés à la première humidification. Cette technique est directement issue de l'observation des feuilles de lotus.

4. Les fullerènes encapsulent et éliminent les radicaux libres, cellules qui détériorent les autres cellules de l'organisme. La structure des fullerènes est semblable à celle d'un ballon de football, dont chacun des 60 sommets correspond à un atome de carbone.

5. *Penryl*, la nouvelle famille de processeurs Intel, a été gravée, fin 2007, avec une finesse de 45 nm.

Sous la haute direction de monsieur Jean-Yves Daniel, inspecteur général de l'Éducation nationale

Guerre totale : l'exemple de 1914-1918

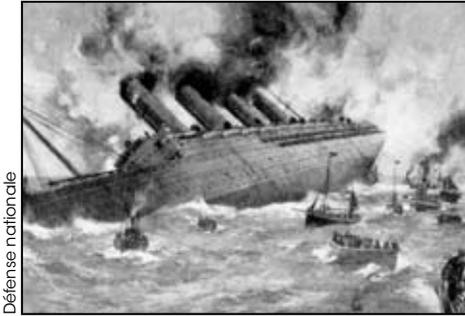
Est totale la guerre qui tente de mobiliser tous les moyens et s'autorise toutes les méthodes pour vaincre totalement l'adversaire. En ce sens, il n'est pas étonnant que l'expression « guerre totale » se soit diffusée dans le sillage de la Grande Guerre.

Dès 1916, Léon Daudet qualifie le conflit en cours de « guerre totale » dans un livre portant précisément ce titre. Vingt ans après, le général allemand Ludendorff tire les leçons de 1914-1918 dans un ouvrage lui aussi intitulé *La Guerre totale*. L'expression est pourtant antérieure : elle apparaît en 1792 dans un discours de Robespierre, qui préconise la mobilisation totale – militaire mais aussi économique et psychologique – de la nation ; il y voit un corollaire logique de la démocratie. Saint-Just affirme à la même époque que la guerre révolutionnaire vise la destruction totale de l'ennemi et récuse les conventions humanitaires en vigueur au XVIII^e siècle.

Mais si les révolutionnaires français ont inventé le concept de guerre totale, ils n'avaient pas les moyens administratifs de le réaliser. Tel n'est plus le cas en 1914-1918, car les belligérants disposent d'appareils d'État beaucoup plus performants. Le service militaire universel envoie aux armées un pourcentage de jeunes Européens cinq fois supérieur à celui des guerres de la Révolution et de l'Empire. Pour approvisionner ces combattants, l'économie est redéployée vers la production de guerre. Les paysans et ouvriers partis au combat sont en partie remplacés par des femmes. Les enfants, les vieillards eux-mêmes sont psychologiquement mobilisés par une propagande effrénée.

Au front, les mitrailleuses et l'artillerie de l'ère industrielle provoquent des hécatombes. Mais les gaz, bien qu'ayant tué quelques dizaines de milliers d'hommes sur quelque 8 millions de morts, symbolisent plus encore la rupture morale introduite par la Grande Guerre. Ils signifient en effet que la Science, jusque-là naïvement associée au Progrès, est devenue un instrument de carnage. Ils banalisent en outre l'idée qu'on peut éliminer l'ennemi comme on se débarrasse de poux.

L'ennemi fait d'ailleurs l'objet d'une définition extensive. Puisque les civils participent à l'effort de guerre, on se met à les considérer comme des cibles « légitimes ». Alliés et Allemands entreprennent de se réduire mutuellement à la famine, les premiers en faisant le blocus de l'Allemagne, les seconds en lançant leurs sous-marins contre le trafic allié et même neutre :



Défense nationale

Illustration du naufrage du Lusitania - 7 mai 1915.

le torpillage du *Lusitania*, en 1915, fait à lui seul 1 201 morts. Le blocus allié, lui, tue plus d'un million de civils allemands, autrichiens et turcs. La Grande Guerre voit aussi les premiers raids aériens contre les civils (plus de 2 400 morts).

Certaines populations font par ailleurs les frais des passions idéologiques qui animent les belligérants. Persuadés de leur supériorité intrinsèque, les Allemands n'ont pas anticipé la résistance que la Belgique oppose à leur avance en 1914 : ils réagissent en tuant 6 500 civils, puis en soumettant la population belge à un joug de fer. C'est dans l'Empire ottoman que l'horreur atteint son comble avec le massacre de plus d'un million d'Arméniens dénoncés comme sympathisants de la Russie, mais avant tout victimes de l'ultranationalisme turc.

Ces diverses atrocités sont à la fois le reflet et la cause de buts de guerre toujours plus absolus. Le reflet, parce que dès 1914 chaque belligérant fait de l'ennemi l'image même de la barbarie : toute modération est donc exclue d'entrée de jeu. La cause, parce que l'énormité des pertes augmente la rancoeur contre l'ennemi : seule une victoire totale est à la mesure des sacrifices consentis, ce qui condamne à l'échec les médiations tentées, entre autres, par le Vatican. Dans le camp allié, on en vient même à croire que l'écrasement du Reich, ce fauteur de guerre, amènera la paix perpétuelle.

C'est ce qui explique la tournure « judiciaire » des traités de 1919-1920 : considérés comme des délinquants, les vaincus ne sont pas associés aux négociations de paix. Aussi l'Allemagne dénoncera-t-elle le traité de Versailles comme un « diktat » et s'en affranchira-t-elle par les moyens que l'on sait. Quant aux Bolcheviks qui ont pris le pouvoir en Russie grâce au chaos provoqué par la Grande Guerre, ils songent déjà à une révolution mondiale censée affranchir toute l'humanité.

La « Der des ders », en définitive, aura eu pour résultat majeur l'avènement du communisme et du national-socialisme, en quoi elle a indirectement préparé une seconde guerre mondiale plus meurtrière encore.

Sous la haute direction de monsieur François Pernot, maître de conférences en histoire moderne

La démocratie

La démocratie est d'abord un régime politique aux traits distinctifs. En raison de la position centrale du politique dans les affaires humaines, elle imprime sa marque à la société tout entière.

La démocratie est d'abord et avant tout un régime politique, c'est-à-dire une certaine manière de régler les relations de pouvoir entre acteurs d'une polittie. Comme ces relations se nouent dans tous les secteurs de la vie en société, jusque dans le ménage et dans le couple, le mode démocratique du pouvoir finit par imprégner la polittie dans son intégralité et par donner à une société des traits distinctifs.

En tant que **régime politique**, la démocratie a pour principe fondateur l'enracinement du pouvoir dans ceux qui obéissent et qui consentent à le faire par un calcul rationnel. Toute position de pouvoir doit être justifiée par des considérations d'efficacité, pourvue par des procédures de délégation aux plus compétents et maintenue dans le contrôle des délégués. Ce principe originel est traduit dans quatre principes régulateurs. Le premier est l'attribution de la **souveraineté** à l'individu, siège de toute délégation légitime de pouvoir. À ce titre, un délégué est identique à un délégué, sinon certains détiendraient sur les autres un pouvoir non délégué, ce qui serait contredire le principe. C'est pourquoi la démocratie ne saurait reconnaître aucune distinction légale entre les citoyens. L'identité ne doit pas être confondue avec l'égalité, qui désigne le rapport entre les parts de pouvoir, de prestige et de richesses distribuées entre les individus. La justice distributive n'exige pas l'égalité ni, en conséquence, la démocratie.

Le deuxième principe définit des **libertés**, par lesquelles la souveraineté est exercée effectivement. Les libertés d'opinion, d'expression, d'association, de conscience, d'initiative... sont des manifestations de la souveraineté et sont donc incluses dans la définition même du citoyen. Le troisième principe énonce que la souveraineté et les libertés sont exercées au service des objectifs poursuivis par les citoyens. La démocratie rejoint ainsi la distinction du **public** et du **privé**. Elle pose que la politique, étant consacrée au bien commun, est l'affaire de tous et de chacun, mais que tout le reste, individuel ou collectif, ne la regarde pas et doit être confié à la discrétion libre des indi-

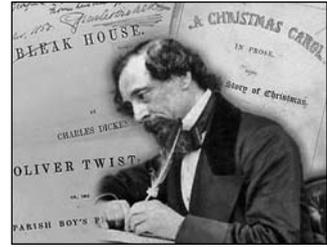
vidus. En particulier, tout ce qui concerne les fins dernières et leurs interprétations séculières ou religieuses relève de la conscience et de la responsabilité de chacun. C'est pourquoi la démocratie prône la laïcité, entendue comme la séparation de l'Église et de l'État, à ne pas confondre avec la sécularisation, qui désigne l'abstention de toute croyance et pratique religieuses. Le quatrième principe définit la démocratie comme un **régime mixte**. En effet, elle est « démocratique », en inscrivant la souveraineté dans chaque membre de la polition et en tenant que tous les individus souverains sont identiques en tant que tels. Elle est « aristocratique », en justifiant toute délégation de pouvoir par la compétence mise au service d'entreprises collectives. Elle est « monarchique », en assurant une direction unique à toute entreprise.

En tant que **société**, la démocratie étend à tous les départements de la vie en société ses principes fondateurs et leurs conséquences. La liberté d'opinion et d'expression fait que tout se dit sur n'importe quoi, dont résulte une cacophonie dominée par des modes et des mouvements d'opinion. Mais, à l'échelle des décennies, un tri s'effectue entre les opinions et la vérité peut se faire jour. La liberté d'initiative suscite des entreprises dans tous les domaines, raisonnables ou extravagantes. Elles donnent l'impression du désordre et du gaspillage, mais, avec le temps, l'efficacité et la rationalité s'imposent. Les relations nouées entre les acteurs deviennent contractuelles, car le principe de la délégation de pouvoir est contractuel. Toute association, y compris le couple, le ménage et la famille, devient une société à responsabilité limitée, ce qui rend les liens fragiles et éphémères. Ils ne disparaissent pas, mais se renouvellent et se diversifient, de telle sorte que chacun devient un nœud dans un maillage complexe et changeant. La vie individuelle en devient plus incertaine, mais aussi plus riche.

Tous ces traits, et d'autres encore, convergent vers l'idée que le principe fondamental de régulation des sociétés démocratiques est la **procédure par essais, échecs, tris**. Elle explique les trois caractères les plus marquants de toute expérience démocratique, en particulier à l'époque moderne depuis le xv^e siècle. Le premier ressort dans le court terme, marqué par les essais et les échecs, qui donnent à la vie démocratique toutes les apparences du chaos et de l'inefficacité. Le deuxième s'impose à moyen terme, qui souligne le tri des solutions les plus efficaces et ordonne le chaos en un ordre durable et efficient. Le troisième éclate à long terme, où il est établi que la démocratie moderne a soutenu et favorisé la phase de créativité la plus marquée de toute l'histoire humaine.

Charles Dickens : *De Grandes Espérances* (*Great Expectations*)

Charles Dickens naquit en 1812 à Portsea, ville du Hampshire, dans le Sud de l'Angleterre. Ses dix premières années furent heureuses, mais lorsqu'il alla rejoindre son père, muté à Londres, la situation financière de sa famille était telle que ses études se trouvèrent interrompues. Les difficultés s'aggravèrent lorsque son père fut emprisonné pour dettes : Charles devint alors, à l'âge de douze ans, employé dans une fabrique de cirage. Ce contact brutal avec la réalité de la vie et de la misère, et avec les absurdités du système pénal de son pays, le marqua définitivement. L'ensemble de ses œuvres devait garder la trace des découvertes et des sentiments de ce tragique printemps 1824 : la nostalgie de l'enfance heureuse et pure, l'obsession de la faim et de la pauvreté, la fascination exercée par les aspects les plus populaires de Londres et la vibrante indignation contre la loi et les gens de loi.



Charles Dickens

DR

Quand prit fin l'emprisonnement de John Dickens, Charles fit trois années d'études puis fut employé chez un avoué. Après s'être formé par ses propres moyens, il exerça divers métiers dont reporter de presse à la Chambre des communes et publia, dès 1833, des contes et des scènes de la vie dans divers journaux et magazines des quartiers populaires de Londres. En 1836, il écrivit son premier livre, deux volumes de contes, et un recueil de petites pièces : *Les Esquisses de Boz* (Boz était provisoirement son pseudonyme). Quelques semaines plus tard, la veille de son mariage avec Catherine Hogarth, commençait la parution des immortelles *Aventures de M. Pickwick* qui firent, en quelques mois, la conquête de l'Angleterre et la célébrité de l'auteur. Tous les romans de Dickens furent publiés par livraisons mensuelles ou hebdomadaires ; il y eut même des chevauchements dans la rédaction de *Pickwick* (1836-1837) et *Les Aventures d'Oliver Twist* (1837-1839). *David Copperfield* (1849-1850) est un roman autobiographique : on y retrouve l'épisode de la fabrique, l'apprentissage du journalisme parlementaire et juridique, et l'amour de la jeunesse. Après un effort de renouvellement dans diverses directions telles que le roman social (*Les Temps difficiles*, 1854) et le roman historique (*Le Conte de deux cités*, 1859), Dickens revint à l'autobiographie avec *De Grandes Espérances*.

Cet ouvrage reprend, à quelques mots près, les textes tout d'abord publiés en 1860 et 1861 dans l'hebdomadaire *All the year round*, dirigé par Dickens depuis 1850. C'est en grande partie un livre de l'enfance et de l'adolescence, mais c'est aussi l'histoire d'une éducation dirigée par des protagonistes en proie, au fond, à leurs propres désirs.

***De Grandes Espérances* est, avant tout, une aventure psychologique et morale de portée universelle qui prend racine dans le langage et la paternité⁽¹⁾. C'est aussi l'histoire de Pip, héros narrateur de ce récit, qui évolue, enfant, adolescent, puis jeune homme, au sein de deux mondes idéalement opposés : l'un mondain, intellectuel et aisé mais assurément dénué de tout sentiment, et l'autre rural, pauvre, artisanal et, finalement, tellement plus chaleureux...**

Pip est un jeune garçon rêveur et sensible. Élevé par une sœur revêche, maîtresse femme, et un beau-frère d'une nature excellente. Pip aime à traîner au cimetière où sont enterrés ses parents. Les pierres tombales, bien évidemment, ajoutent à l'atmosphère lugubre de l'Angleterre dépeinte par Dickens, toile de fond au récit de l'ascension sociale, peu commune, de Pip. Dans ces conditions, *les Grandes Espérances* surprennent par la fraîcheur des scènes d'enfance, l'extraordinaire prodigalité de l'invention, le comique parfois débridé, mais aussi la gravité de la réflexion morale et sociale qu'on y trouve. Dickens signe là un de ses derniers romans à la plume si caractéristique : reconnaissances, filiations inattendues, considérations morales, thème de l'orphelin, paternités de substitution et autres motifs bien prévisibles. Cette lecture ne lasse pourtant jamais, tant l'humour et les rebondissements renouvellent sans cesse le récit.

Charles Dickens, après s'être séparé de sa femme, devint le baladin national de l'Angleterre et fit également des lectures en France et aux États-Unis. La fatigue nerveuse entraînée par cet exercice continua à ébranler la santé d'un organisme constamment surmené et incapable de se ménager. Le choc subi le 9 juin 1865 dans l'accident de chemin de fer de Staplehurst lui rendit de plus en plus pénibles les trajets indispensables à son nouveau métier. Il mourut à Gadshill, cinq ans jour pour jour après cet accident. Pleuré par la nation entière, il reçut la suprême consécration d'une inhumation à l'abbaye de Westminster. Il laissait inachevé un brillant roman intitulé *Le Mystère d'Edwin Drood*.

1. Annie Ramel, *Great Expectations, le Père ou le pire*, éditions Messène, 2000.

Nuit et Brouillard d'Alain Resnais

« Toute la force du film réside dans le ton adopté par les auteurs : une douceur terrifiante ; on sort de là ravagé, confus et pas très content de soi. »

François Truffaut

En 1955, sur la demande du Comité d'histoire de la seconde guerre mondiale Alain Resnais réalise un film documentaire pour le dixième anniversaire de la libération des camps. Ce premier témoignage sur la déportation participe au nécessaire devoir de mémoire en nous interrogeant sur la nature profonde de l'homme.

Décrire l'horreur, telle est la gageure de ce film et l'art du réalisateur qui donne un visage à cette inhumanité. À l'instar d'un explorateur d'un monde sauvage qui nous décrirait la vie de la faune, Alain Resnais présente ce milieu dans tous ces aspects : l'architecture des bâtiments, le quotidien des bourreaux ou des forçats. Les prisonniers sont décrits volontairement dans une même et seule entité, sans distinction de race ou de religion. Mais, en lieu et place des animaux, ce sont des hommes et la mort institutionnalisée, rationalisée par l'idéologie nazie. Les auteurs de ces actes sont des hommes dans leur humanité la plus profonde, là est le malaise. Ils ont patiemment mis au point cette organisation industrielle de la terreur. Hiérarchisée, organisée, c'est une véritable machine à déshumaniser. Heureusement, au milieu de cette horreur, où les prisonniers sont livrés à leur plus bas instincts et traités comme de la marchandise, des parcelles d'humanité subsistent, comme un espoir lancé à la face des bourreaux. Tout au long du film, un aller-retour entre les images contemporaines en couleur et les photos d'archives, en noir et blanc, tisse un lien entre le passé et le présent. Ces visages décharnés, aux yeux grand ouverts, semblent nous sonder et nous demander qui est responsable. Et « *il y a nous qui regardons sincèrement ces ruines comme si le vieux monstre concentrationnaire était mort sous les décombres (...), comme si on guérissait de la peste concentrationnaire, nous qui feignons de croire que tout cela est d'un seul temps et d'un seul pays, et qui ne pensons pas à regarder autour de nous, et qui n'entendons pas qu'on crie sans fin.* »⁽²⁾

À cette époque, de l'aveu même des rescapés, on ne parlait pas de Shoah ; rien d'étonnant donc à ce que le réalisateur ne focalise pas son propos sur la déportation des « races inférieures ». C'est peut-être aussi la force de ce film, qui touche ainsi à l'universel.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.

2. Texte de Jean Cayrol dit par Michel Bouquet qui clôt la fin du film.

Québec, une jeune fille de 400 ans

Le 03 juillet 1608, l'explorateur français Samuel Champlain fonde un comptoir au lieu-dit *Kebek*, près de l'estuaire du fleuve Saint-Laurent, où des pêcheurs basques venaient capturer les baleines et les phoques.

Le mot *Kebek* signifie en langue amérindienne algonquienne, « là où c'est bouché », là où le fleuve se rétrécit. Un promontoire rocheux, facile à défendre, est choisi pour bâtir un petit fortin en bois, l'*Abitation*.

Les débuts sont difficiles pour cette petite colonie puisque, sur les 28 habitants présents durant le terrible hiver 1608, il ne reste que 8 survivants au printemps 1609. Pour survivre, les habitants s'allient aux Indiens Algonquins qui échangent les fourrures contre des produits européens. À partir de 1627, le cardinal Richelieu confie à la compagnie des *Cent-Associés* la mission de transformer le comptoir de 72 âmes en ville et aux Jésuites d'évangéliser les « *Sauvages* ». Les terres fertiles de la nouvelle province sont divisées en seigneuries qui s'étendent en bandes parallèles le long du Saint-Laurent. Cette colonie est une porte sur la liberté pour les exclus de la métropole : les cadets déshérités et les protestants.

Épris d'espace, ils vont devenir des *coureurs des bois*, hommes sauvages qui vivent à la manière indienne. Ils s'adaptent à merveille à ce milieu et s'enfoncent loin dans le territoire⁽²⁾ à la recherche des fourrures. Mais, outre l'hostilité récurrente des indiens Iroquois, les colons français doivent contenir les assauts répétés des Anglais installés plus au sud. La lutte est inégale entre les deux millions d'habitants de la colonie anglaise, plus riche et mieux soutenue par la métropole et les 60 000 colons français qui résistent héroïquement. En 1760, la ville de Québec tombe aux mains des Anglais et en 1763 la plupart des possessions françaises en Amérique sont cédées aux Britanniques⁽³⁾. Désormais la ville enrichie de nouveaux colons anglo-saxons prospère rapidement dans le commerce du bois, dont l'Angleterre a besoin pour sa marine.

Aujourd'hui, Québec, nantie de 508 000 habitants, est une ville prospère tournée vers le futur mais fière de son passé francophone.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.
2. Les conquêtes françaises sur le continent nord-américain s'étendent de l'embouchure du fleuve Saint-Laurent au delta du fleuve Mississippi.
3. En 1763, le traité de Paris officialise la perte des terres en Amérique, le gouvernement de Louis XV préférant garder les Antilles, riches en produits faciles à vendre (sucre, café) plutôt que « quelques arpents de neige ».

La langue française d'aujourd'hui est le fruit d'un amalgame heureux entre la langue qui se diffusa à partir de l'Île-de-France et toutes celles qui s'étaient développées dans les autres provinces. Cette diversité d'origine, plus tard uniformisée de façon plus ou moins autoritaire, explique pourquoi chaque mot de la langue française a une histoire, pourquoi notre langue apparaît à la fois si belle et si complexe aux étrangers. Car même si notre langue, comme toute langue vivante, continue d'évoluer, elle conserve toutefois des règles fixes, des invariants qu'il est bon de rappeler.

Efficiencia ou de la philosophie de l'efficacité ?

« Je suis convaincu que ce sont dans ces nouvelles pratiques [commerciales et managériales] que se trouvent aujourd'hui les moteurs du développement, de la performance et de l'efficacité supérieure.

Les sources de cette **efficacité supérieure (efficiencia)** :

- le développement des compétences relationnelles,
- la recherche du "mieux de..." plus que du "plus de..." ,
- la focalisation et l'optimisation des ressources internes et externes,
- le développement d'un nouvel état d'esprit ». [Source : Internet, profession de foi d'une société de formation en management.]

Si d'aucuns comprennent ce qu'est l'**efficacité**, bien souvent le sens d'**efficiencia** en interpelle plus d'un. Car même si les grands spécialistes du management, en usant du second, ont voulu rendre désuet le premier, ces deux termes sont apparus à la même période, durant le XVII^e siècle.

L'**efficacité** correspond au fait d'atteindre son but, traduction au final littérale du latin *efficax*, « qui produit l'effet attendu ».

Qu'en est-il alors de l'**efficiencia** ?

Issu du latin *efficiens*, il appartient à la philosophie et signifie tout simplement « qui produit un effet », sans pour autant atteindre un but déterminé. Pour prendre un exemple d'Aristote, la cause efficiente d'une sculpture, c'est le sculpteur ! Nous sommes bien loin de la réalité donnée aujourd'hui à ce mot.

De fait, ce n'est qu'à partir des années vingt qu'il devient, une nouvelle fois par anglicisme, synonyme d'efficacité, pour finalement désigner, par dérive, « l'efficacité de l'efficacité ». D'ailleurs, Alain Rey, certainement le plus connu des lexicologues français, n'hésite pas à dire qu'il s'agit là d'un usage prétentieux et critiqué.

« Dans toute idée, il faut chercher à qui elle va et de qui elle vient ; alors seulement on comprend son **efficacité**. » Bertolt Brecht, extrait de *Me Ti, Livre des retournements*.

1. Cette page n'entre pas dans le périmètre retenu pour l'oral du cycle de perfectionnement au commandement.